

Les subsides

Nous avons interrogé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration lors de l'examen de ses prévisions budgétaires. Nous l'avons prévenu que ces programmes ne seraient pas utilisés pleinement parce que l'état général de l'économie reste chanceux. Cette situation résulte des taux d'intérêt élevés. Le député devrait prêter l'oreille à ce qui se dit dans les milieux industriel et financier sur le manque de confiance qu'inspire la conduite du gouvernement. De nombreux programmes de dépenses sont en suspens depuis maintenant deux ans. Les gens d'affaires ou ceux qui viennent explorer les possibilités d'investissement au Canada nous disent sans ambages qu'ils vont attendre pour se lancer dans quelque investissement massif que ce soit que des élections aient été déclenchées et le gouvernement renversé.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cela me déplaît d'intervenir à ce moment-ci, surtout pour parler d'une chose qui touche à la règle très connue selon laquelle on ne doit pas commenter la présence ou l'absence de députés à la Chambre. Selon une convention bien établie, il doit y avoir au moins un membre du cabinet à la Chambre les journées réservées à l'opposition. Il n'y a aucun représentant du cabinet à la Chambre aujourd'hui, ce qui va à l'encontre des conventions de la Chambre.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Je peux aller encore plus loin que le député en disant que le commentaire 316c) de la 5^e édition de Beauchesne est très clair. Il est inconvenant de commenter la présence ou l'absence de députés à la Chambre des communes. Le député a fait son observation. J'espère seulement que la question ne reviendra pas constamment sur le tapis aujourd'hui.

M. Althouse: Monsieur le Président, au début de son discours, le député d'Elgin (M. Wise) a parlé des emplois créés pendant la période de sept mois où le gouvernement conservateur a été au pouvoir. Il serait utile que la Chambre ait d'autres renseignements à propos de cette période. La plupart des chefs de file du monde des affaires et des économistes savent que, pour obtenir des résultats, il faut accomplir quelque chose.

Je n'étais pas député à ce moment-là. Le député peut-il dire à la Chambre quelles mesures précises le gouvernement conservateur a prises pour susciter la création de ces emplois supplémentaires ou bien voulait-il simplement parler de certaines des propositions présentées quelque sept mois plus tard, une fois ces emplois créés grâce au budget rejeté tant par la Chambre que par le pays?

● (1130)

M. Wise: Monsieur le Président, je me contente de citer les chiffres et de donner les faits. En réalité, je donne le bénéfice du doute au gouvernement puisque je cite ses chiffres et ses faits à lui. Bien des choses ont été accomplies pendant cette période de dix mois. Le peu de temps dont je dispose ne me permet pas de donner une explication suffisante de ce que nous avons réussi à faire pendant cette très brève période au pouvoir. Je regrette énormément que le député n'ait pas été ici. Il

aurait certainement aimé ce qui se passait à la Chambre à ce moment-là.

A cet égard, je tiens à souligner l'importance de la petite et de la moyenne entreprise au Canada. A cette époque, le cabinet était très inquiet parce que les taux d'intérêt atteignaient presque 12 p. 100. Le président du Conseil du Trésor (M. Gray), qui siégeait de ce côté-ci de la Chambre à ce moment-là, a déclaré que si les taux devaient dépasser 12 p. 100 alors qu'il ferait lui-même partie du cabinet, il aurait assez d'honneur pour démissionner.

Le secteur commercial était bien plus actif à cette époque parce que les gens avaient davantage confiance dans l'économie. Les petits exploitants investissaient. Les taux d'intérêt étaient de 12 p. 100. Le député sait ce qui s'est passé pendant les 49 mois qui ont suivi, ou plutôt pendant les 24 mois suivants jusqu'à l'été et l'automne de 1981. A cause des politiques du gouvernement d'en face, les taux d'intérêt ont commencé à grimper. Ils sont passés du niveau traditionnel d'environ 12 ou 13 p. 100 à 21, 22 et 23 p. 100. Cela a rendu la situation impossible pour les petites entreprises. Par conséquent, il n'y a pas eu de rentrée de capitaux au Canada à cause du manque de confiance et nos propres capitaux ont fui le pays. Bien entendu, cela a freiné l'activité dans le secteur de la petite entreprise et le secteur agricole. Il n'y avait tout simplement pas d'emplois disponibles.

M. McGrath: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas couper les cheveux en quatre ou retarder la Chambre, mais je pense que ce que j'ai à dire est important. Il s'agit du recours au Règlement de mon collègue de Saskatchewan-Ouest. La présidence a-t-elle décidé qu'il n'y a pas de convention d'établie à la Chambre voulant qu'un ministre soit toujours présent?

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Le député veut-il commenter la présence ou l'absence . . .

M. McGrath: Vous ne m'avez pas entendu.

Le président suppléant (M. Guilbault): J'essaie simplement d'empêcher le député de commenter la présence ou l'absence de quelqu'un d'autre à la Chambre. Si le député a autre chose à dire, je l'écouterai.

M. McGrath: Monsieur le Président, je veux parler d'autre chose. Je ne nommerai personne. Je me conformerai donc à votre commentaire de Beauchesne. Selon une convention établie à la Chambre, vu que le gouvernement a la responsabilité de la gestion de la Chambre, il doit y avoir au moins un ministre et ordinairement deux à la Chambre en tout temps. A cause de votre décision, un ministre a fait son apparition à la Chambre. Mais à la suite de cette décision qui, à mon avis, n'avait pas trait au rappel au Règlement soulevé par mon collègue, le ministre s'est levé et a quitté la Chambre. C'est important car je ne voudrais pas qu'un précédent soit créé.

M. Deans: Monsieur le Président, vous avez cité le paragraphe 316c) de l'ouvrage de Beauchesne: